

Un passe sanitaire dangereux

Un mois après son instauration, le passe sanitaire montre ses effets délétères. Il divise les familles, les collègues, les organisations sociales et politiques. Décidé par un seul homme, le président de la République, et enregistré au pas de charge par les deux chambres parlementaires, il s'inscrit dans une suite continue de lois, décrets, règlements, conduisant à une société de surveillance et de contrôle, que le SNJ-CGT combat résolument.

Les exemples ne manquent pas : limitation du droit de la presse avec le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) et la loi « sécurité globale », loi sur le « séparatisme » qui porte atteinte à la liberté d'association, décrets qui élargissent les possibilités de fichage aux opinions politiques, aux convictions religieuses, à l'appartenance syndicale et aux données de santé, climat de chasse aux sorcières contre les « islamo-gauchistes » et les « décoloniaux », loi « renseignement 2 », qui instaure une surveillance de masse par algorithme, une sorte de Pegasus pour tout le monde ! Sans oublier le nouveau projet de loi relatif à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure qui s'apparente à une loi « sécurité globale » n°2.

La loi sur le passe sanitaire n'arrive donc pas comme un coup de tonnerre dans un ciel sans nuages. Elle était déjà annoncée dans le projet de loi instituant un régime pérenne de gestion des crises sanitaires, qui prévoyait de conditionner l'accès de certains lieux et des transports à la prise d'un traitement ou l'administration d'un vaccin. Présentée le 21 décembre 2020, elle a été retirée *in extremis*.

Il est de notre responsabilité de ne pas tomber dans le piège de la division tendu par Emmanuel Macron. Le pouvoir, qui a perdu toute crédibilité avec sa gestion incohérente de la crise sanitaire (masques, fermetures de lits dans les hôpitaux, refus de la levée des brevets sur les vaccins...), veut occulter les questions sociales et raviver les tensions en vue de la campagne présidentielle.

Combattre le passe sanitaire, c'est s'opposer aux ruptures d'égalité, aux discriminations, à une distinction entre bons et mauvais citoyens qui nous mène insidieusement vers un État autoritaire. Déjà, dans les entreprises soumises au « QR code », la suspension sans rémunération du contrat de travail et les risques de licenciement foulent au pied le code du travail. Bientôt, les salariés devront payer pour travailler, lorsque les tests ne seront plus gratuits, y compris les journalistes qui doivent régulièrement présenter leur passe sanitaire pour se rendre sur les lieux de reportage.

Comme il l'a déjà déclaré, le SNJ-CGT défend un accès le plus large possible à la vaccination, tout en militant pour une levée des brevets et une répartition plus équitable des doses de vaccins entre pays riches et pays pauvres. Il est temps également de relancer des politiques de santé publique - à l'école, sur les lieux de travail... - et de permettre à l'hôpital d'avoir enfin les moyens de fonctionner correctement.

Montreuil, le 13 septembre 2021.